



URBANISME

FORMATION CONCEPTION PAYSAGÈRE CONDUITE DE PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

RÉFÉRENCE : AR08002

★★★★★ 4.5/5

VERSION 1 (MÀJ : 17.04.2025)

1. Définition des
besoins

2. Évaluation des
connaissances

3. Formation

4. Test et validation
des acquis

À la recherche d'une formation **Conception paysagère** pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Conception paysagère** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification...) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Conception paysagère** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation **Conception paysagère** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Public

Architectes, paysagistes, urbanistes ou toute personne souhaitant acquérir les bases fondamentales d'une conception paysagère.

Prérequis

Aucun.

Objectifs du stage

La formation **CONCEPTION PAYSAGÈRE** a pour objectif de :

- Maîtriser les bases fondamentales de la conception paysagère.

Durée

3 jours

Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :

Formation dispensée par un intervenant spécialisé dans la conception paysagère.

Analyse de cas concrets et d'exposés.

Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative.

Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION :

Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.

SOURCE :

Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

Parler à un conseiller formation

☎ 01.47.23.79.72

CONTENU DU PROGRAMME

Notre formation en **Conception Paysagère** est une opportunité idéale pour quiconque souhaite maîtriser l'utilisation du logiciel spécialisé dans la conception de paysages.

À travers cette formation, les participants apprendront à utiliser efficacement les outils de ce logiciel afin de créer des plans de paysage détaillés, des aménagements floraux, et à visualiser des concepts de design en 3D.

Cette formation leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour planifier et concevoir des espaces extérieurs attrayants, fonctionnels et durables pour une variété de projets, tels que des jardins résidentiels, des parcs publics ou des aménagements urbains.

PROGRAMME DE FORMATION

ANALYSE DU PAYSAGE

- Analyse paysagère culturelle.
- Analyse économique et sociale.
- Analyse géographique et écologique.
- Savoir situer un paysage et rendre compte de ses potentialités.

LE VOCABULAIRE ET LES RÈGLES D'ANALYSE

- Comprendre la constitution d'un paysage.
- Description (échelle, proportions, rythme, contrastes...).

TECHNIQUES ET CONDUITE DE PROJET

- Approche du paysage.
- Les cartes.
- Les dessins.
- Les coupes.
- Les procédés photographiques.
- Les panneaux.
- Les maquettes.
- Les procédés informatiques...

LES CARACTÉRISTIQUES GLOBALES D'UN SITE

- Réflexion et fonctionnement.
- Organisation et élaboration.

LES TECHNIQUES D'EXPRESSION GRAPHIQUE

LES OUTILS LÉGISLATIFS ET LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

- Etudes paysagères intégrées aux documents d'urbanisme.
- Etudes visant la protection d'espaces sensibles.
- Etudes paysagères dans le cadre de l'étude d'impact.

FIN DE FORMATION

- Conclusions.
- Test de niveau et correction.
- Évaluation qualitative.
- Validation des acquis.
- Remise de l'attestation de formation.
- Remise d'un support de cours et documents annexes.

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

Comment financer la formation **Conception paysagère** ?

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :

- ▶ opco.ep pour les salariés d'agences d'architecture.
- ▶ atlas pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- ▶ fif.pl pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- ▶ afdass pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Les avantages du **présentiel** :

Déplacement dans vos locaux et partout en France. La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- ▶ meilleure relationnel avec le formateur.
- ▶ meilleure assiduité.
- ▶ temps de formation concentré sur une période donnée.
- ▶ possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

[Voir un échantillon de quelques clients](#)

Nos formations sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

Formation Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

Les avantages du **distanciel** :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio.

Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- ▶ possibilité d'espacer les séances.
- ▶ nombre de participants plus limité.
- ▶ réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.



Centre de formation **STAGE'UP**

Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS

Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45

email : contact@stageup.fr



